L’énergie solaire : valeur refuge de demain

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée au COVID-19, qui va bouleverser l’économie mondiale, l’énergie solaire devrait désormais s’affirmer comme une valeur refuge incontestable, sans risques majeurs, à excellent rendement…

Elisabeth Borne, ministre de la Transition Ecologique vient de déclarer dans un communiqué *que* ***« La crise sanitaire que nous traversons ne doit en aucune façon nous faire renoncer aux objectifs ambitieux en termes de développement des énergies renouvelables… »***

Des mesures immédiates en faveur des filières EnR ont été prises, en particulier l’aménagement du calendrier des prochains appels d’offres ou le maintien à son niveau actuel du tarif ouvert pour le solaire photovoltaïque, puisque les tarifs de vente garantis, en vigueur au 1er trimestre 2020 sont prolongés au 2ème trimestre 2020.

Un rapport « *bénéfice/risque* » favorables à l’énergie solaire : alors que l’énergie solaire a été l’énergie la plus plébiscitée dans le monde en 2019, la transition énergétique nécessitera plusieurs milliards d’€ d’investissement au cours de prochaines années (cliquez ici)

Selon le baromètre 2019 Opinion Way, 96 % des Français encouragent le développement d’au moins une filière verte. Le rapport *« bénéfice / risque »* est incontestablement en faveur de l’énergie solaire :

- Tarif de vente à EDF garanti sur 20 ans pour les centrales solaires d’une puissance de 100 kWc ;
- **Obligation de doter les toitures en photovoltaïque des nouveaux bâtiments supérieurs à 1000 m2 (cliquez ici)**
- Baisse significative du coût d’installation des centrales solaires H.R. (haut rendement), avec des

garanties améliorées (20 ans pour les panneaux photovoltaïques, 25 ans pour la productivité d'électricité, 10 ans pour les onduleurs….) ;

- **Lorsqu'il y construction d'un bâtiment, possibilité de profiter des meilleures conditions de prix, grâce aux appels d'offres à concurrence (cliquez ici : "Comment acheter bien moins cher votre bâtiment ?")**